

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°01/2020

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt, le **lundi 27 janvier** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nb de suffrages exprimés |
| 13 | 9 | 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : |

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

Pouvoir : Christophe SAUVETTE à Yolande PASQUET

Absents : Jacques BASTARD, Charles GRAVIER et Robert COLLINET

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Date de la convocation :
16 janvier 2020

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA MAISON
DES ASSOCIATIONS**

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de demander une participation financière aux associations pour les frais de chauffage de la maison des associations.

Rappel des tarifs :

- Maison des Loisirs : cours de yoga et de Qi Gong, utilisation de la salle 2 fois/semaine : 200,00 €/an,
- Club de l'Amitié : après-midi jeux tous les jeudis : 100,00 €/an,
- U.N.R.P.A. : réunion tous les 1ers mardis du mois : 25,00 €/mois,
- Association La Carrière (Louroux-Hodement/Haut-Bocage) : co-working tous les mardis : 100 €/an,
- Hérisson Social Club : 25,00 € pour les 8 séances d'ateliers de découvertes artistiques d'octobre à décembre 2019.

Il donne lecture d'une nouvelle demande de « Hérisson Social Club » pour la reprise de ses activités de découverte artistique jusqu'au 22 mars 2020 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander une participation financière de 25,00 € pour les activités du 1^{er} trimestre 2020 ou 100 €/an si l'association maintient ses ateliers sur l'année.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 28 janvier 2020

Le Maire,

B. FAUREAU

